

PRIX DE NOEL

8ème(P/ 3487), Classe 4 — 12/12/2021 16h00, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON SOUPLE (3,4)

7.200 (3.600, 1.440, 1.080, 720, 360)

ARRIVEE OFFICIELLE: 11 Engagés. 1 Forfait. 9 Partants Définitifs. 1 Non-Partant. - PMH -

Temps du 1er : 2.12.14 (Redk : 1. 2.92)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**. **Poids : 55 k.** Surcharges accumulées : 1 k.1/2 par course gagnée cette année.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Manuel DUPELIN interdit à la jument DEZIR de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et/ou la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur, par une amende de 150 euros. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey, Yoan BARILLE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups). A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey, Mighty JOSEPH-MAT HIEU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups). Le hongre SAINT-ROMAIN a subi un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays	Jockey	Poids Gain	Prim. Prim.	Suppl. Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	-----------	--------	------------	-------------	----------------------	---------	----------------------

1	RONCEY <u>M.PS. 7 A.</u>	Par: PIVOTAL et MIXED 03 INTENTION (ELUSIVE CITY)	(Corde:03)		MR MAX BARBA	M. BARBA	972	YOANN BARILLE	58 kg 3.600 1.191 407	ONN	FRANKLIN FINANCE S.A
2	JENUFA <u>F.PS. 4 A.</u>	Par: HUNTER'S 04 LIGHT et JEZLAY (LAYMAN)	T (Corde:02)		N.NOIRTIN/T.HAYOT/L.POMPIGNAN	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	58 kg 1.440 612 266	NNL	EARL HARAS DU LOGIS, J. INCE
3	SAINTE ROMAIN <u>H.PS. 4 A.</u>	Par: RAJSAMAN et 02 SANDOUVILLE (LOPE DE VEGA)	2.5 (Corde:06)		MR RAYMOND SAINTE ROSE	R. SAINTE ROSE	972	FRANCK TORRALBA	59,5 kg 1.080 459 200	NNL	FRANKLIN FINANCE S.A
4	FRY F.PS. 4 A.	Par: ZOFFANY et FLOATING AWAY (GONE WEST)	1/4 (Corde:07)		MR DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	972	MIGHTY JOSEPH-MATHIEU	56,5 kg 720 306 87	NNL	R. NG
5	HARRY'S PRINCESS <u>F.PS. 4 A.</u>	Par: PRINCE GIBRALTAR et 01 DON'T HURRY ME (HURRICANE RUN)	4.L (Corde:09)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	JEREMY MOISAN	59,5 kg 360 153 100	NNN	JF. GRIBOMONT
6	VENANTIMI <u>H.PS. 4 A.</u>	Par: MILANAIS et MEDIEVALE (LOST WORLD)	3/4 (Corde:04)		T.HAYOT/N.NOIRTIN/S.JOUSSELIN/	S. JOUSSELIN	972	CEDRIC REYNAUD	58 kg	NNL	ECURIE PLESSIS,MM I. PLESSIS, B PLESSIS

7	QUEEN'S DIAMOND F.PS. 5 A.	09	Par: WHIPPER et QUEEN OF POLAND (HALLING)	2.L (Corde:05)		MME ANGELA THIBAUT	S. JOUSSELIN	972	MR YANIS AOUABED	55 kg (53,5 kg)	NNN	GAEC CAMPOS
8	ALADIN H.PS. 5 A.	07	Par: ANODIN et PRINCESS ARGENTA (SUCCESSFUL APPEAL)	12L (Corde:10)		MR JEAN-CLAUDE CAZAKO	JC. CAZAKO	971	YOANN BABOT	56,5 kg (55 kg)	ANL	A. KLODAWSKI
9	MISS VANCOUVER F.PS. 4 A.	08	Par: GEORGE VANCOUVER et MARILLANA (ELUSIVE CITY)	CTE (Corde:01)		MR NATHANIEL PERMAL	N. PERMAL	972	MME CHLOE COLARDO	53,5 kg (55 kg)	NNL	HARAS DE MAGOUET
NP	DEZIR	10	CONDITIONS SPECIALES								NNN	